



**CCMMEP du 11 juin 2025**

## **Déclaration liminaire du Snec-CFTC**

### **L'éducation est-elle encore la première priorité nationale comme le prétend le gouvernement?**

Le Snec-CFTC en doute sérieusement.

Et pour cause : les signaux envoyés ces dernières semaines sont tout sauf rassurants.

Cela fait des mois que nos collègues de la classe normale attendent impatiemment les annonces sur la revalorisation des milieux de carrière. Quelle déception ! Bercy a une nouvelle fois fait ses comptes ! Alors, pour simplifier, on instaure "l'école des fans" dans la classe normale avec un avancement à l'ancienneté pour tous.

Ainsi, même si nous pourrions nous réjouir d'une petite réduction de la durée dans la classe normale, nous ne pouvons que déplorer dans le même temps que le Ministère persiste et signe pour la pérennisation de l'appréciation à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Nous avons de nombreux exemples d'appréciations mises à tort et retardant l'accès à la hors classe ! Pire, l'absence de révision de l'appréciation peut être discriminatoire pour toutes les femmes ayant bénéficié d'un congé parental, alors qu'elles devaient bénéficier d'un RDV de carrière. Déjà 7 ans que le Snec-CFTC dénonce cette appréciation pérenne !

La réforme de l'accès à la classe exceptionnelle en 2024 laissait entrevoir une lueur d'espoir avec la révision des appréciations pour ceux ayant obtenu un "à consolider" ou "satisfaisant". Encore une logique comptable derrière cette évaluation ? Ainsi, un enseignant ne peut pas progresser, n'a pas le droit à l'erreur : c'est la triste réalité.

**Le Snec-CFTC s'oppose fermement au projet de pérennisation de l'appréciation à la hors classe et à la classe exceptionnelle contraire à l'esprit du PPCR de 2017**

**Le ministère doit donc accompagner les maîtres et leur donner la possibilité d'une seconde chance et leur permettre, s'ils en font la demande, de faire réviser leur appréciation.**

### **Parlons à présent des injustices qui frappent encore et toujours les maîtres des établissements privés sous contrat.**

Depuis 2003, le Snec-CFTC n'a eu de cesse de demander que les maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat puissent surcotiser sur un temps partiel. Où en est-on dans l'avancement de ce dossier et quand pourra-t-on enfin surcotiser comme tous les fonctionnaires ou salariés de droit privé ?

Cette exclusion est une double injustice :

1. **Une inégalité de traitement** entre les maîtres du public et ceux du privé, en contradiction avec les lois Debré, Guermeur et Censi qui prévoient respectivement la transposition de mesures sociales et le rapprochement des montants de retraite.
2. **Un écart de retraite inacceptable entre les hommes et les femmes**, puisque le temps partiel concerne surtout les enseignantes (cf le bilan social de 2021 « *La population enseignante est plus majoritairement féminine dans le privé (74 %) que dans le public (71 %), quel que soit le degré d'enseignement.* »)

**Il est urgent de corriger cette iniquité et cette injustice !**

**Des étudiants dans les années 1990** ont été concernés par le versement d'une allocation pour pallier la pénurie d'enseignants. Ils ont réussi pour certains un concours dans l'enseignement sous contrat et sont éligibles depuis la publication du décret n° 2023-1307 du 26 décembre 2023. Les premiers partent en retraite cette année et faute de transposition à cette heure, ils ne peuvent pas bénéficier de la prise en compte pour moitié de leur trimestre.

**Le Snec-CFTC réitère sa demande d'application immédiate de ce décret aux maîtres du privé.**

Dans plusieurs académies (Rennes, Créteil, Versailles), les moyens de remplacement ont été gelés, faute de budget. Conséquences : des élèves sans professeurs, y compris dans les classes à examens. Dans le primaire, les élèves sont répartis dans d'autres classes, alourdissant ainsi les effectifs et la charge des enseignants. L'absence de propositions de remplacement, malgré des besoins avérés, risque de pousser au départ les maîtres délégués déjà fragilisés par le nouveau cadre de gestion.

Le vivier des maîtres délégués continuera à diminuer impactant de facto les élèves qui doivent pourtant être traités comme ceux des établissements publics.

Aussi, les maîtres en CDD vont connaître des interruptions de plus de quatre mois entre deux contrats, faisant perdre aux intéressés l'ancienneté nécessaire pour prétendre à un CDI.

**Le Snec-CFTC réaffirme une de ses principales valeurs : la dignité des personnes.** À ce jour, la dignité des élèves, de leurs familles et des personnels est piétinée dans plusieurs académies.

**Le Snec-CFTC demande :**

- **la mise en place d'un CDI désactivable dès lors que le maître en CDI est en pertes d'heures ou de contrat.**
- **la mise en place d'une VAE en urgence (ou passerelle) pour les maîtres en précarité et l'ouverture des concours internes dans toutes les académies.**
- **que chaque maître délégué ayant travaillé durant toute l'année scolaire et cela quel que soit le type de contrat puisse être rémunéré durant chaque vacance y compris durant les vacances d'été.**
- **la prise en charge des frais de déplacement.**

L'Enseignement catholique a déployé sa campagne de communication « Stop violences », une initiative que nous ne pouvons que saluer. Le Snec-CFTC espère que, dans le prolongement de la libération de la parole des élèves, cette démarche permettra également de libérer celle des enseignants victimes de pratiques managériales brutales, conduisant à de nombreux burn-out ou dépression. Un nouveau type de harcèlement émerge dans les établissements, le harcèlement entre collègues. Il est urgent de réunir un GT QCVT afin d'établir un inventaire du mal-être des maîtres et de leurs conditions de travail.

Enfin, le Snec-CFTC dénonce la convention citoyenne sur les rythmes scolaires. Pourquoi ne pas repartir des études faites en 2010 et 2011? Le CSE a déjà travaillé en 2015 et en 2024 sur ces questions.

La mise en place d'une concertation citoyenne est un geste de mépris envers les différentes instances qui ont déjà travaillé et formulé des recommandations.

**En conclusion, le Snec-CFTC dit "STOP A LA CASSE " et exige que l'éducation redevienne la première priorité nationale et pas seulement sur le papier !**